



L'EPS à l'école



- Contribue à l'épanouissement de l'enfant
- Relève de la compétence des maîtres
- S'envisage dans le cadre de projet pédagogique

EPS à l'École primaire

- Fait l'objet une attention particulière
- Contribue à l'acquisition de la dimension éducative
- Permet la valorisation à travers l'USEP:
un outil d'accompagnement pertinent de l'action EPS

L'EPS est une discipline

- **scolaire** : c'est-à-dire qui poursuit les finalités de l'école
(et non celle d'organisations extrascolaires ou commerciales)
- **d'enseignement** : la formation se réalise par l'apprentissage de contenus identifiés
- **obligatoire** : c'est-à-dire s'adressant à tous les élèves, les "doués" et les "non-doués", les motivés et les non-motivés, etc...
- Qui doit contribuer à **la réussite de tous les élèves**
(obligation de moyen).

L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Cette **discipline d'enseignement**

(la troisième / au temps consacré) permet de **construire des compétences spécifiques** grâce à la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques (APSA) **et des compétences plus générales**

(les compétences d'ordre social et civique, l'autonomie, la responsabilité, l'initiative).

L'EPS , discipline d'enseignement

- ✧ Une finalité
- ✧ Trois objectifs
- ✧ Quatre compétences spécifiques (programmes 2008)
- ✧ Quatre compétences méthodologiques et sociales (programmes 2002)
- ✧ Des compétences attendues (fin de cycle)

- *BO n°3 du 19 juin 2008 Programmes EPS inscrits dans le socle commun*
- *Fiches d'accompagnement des programmes 2002*
- *Progressions en EPS (Bulletin officiel n° 1 du 5 janvier 2012)*

Une finalité

« *Former un citoyen cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué* »

« Par la sollicitation d'actions motrices variées, l'EPS débouche sur **l'acquisition d'habilités particulières** au travers desquelles s'élaborent **des savoirs et des connaissances** plus générales qui fondent la culture physique et sportive de chacun. Elle concourt ainsi à l'éducation à..... »

...la santé

...la responsabilité

...la solidarité

...la sécurité

... l'autonomie

Trois objectifs généraux

*L'enseignement de l'EP vise, chez **tous les élèves**, le développement de la personne, la transformation de soi, et plus précisément :*

- le développement des capacités et des ressources nécessaires aux conduites motrices.
- l'accès au patrimoine culturel que représentent les diverses activités physiques, sportives et artistiques (APSA) - *pratiques sociales de références* -
- L'acquisition des compétences et connaissances utiles pour mieux connaître son corps, le respecter et le garder en bonne santé.

La **conduite motrice** renvoie à l'ensemble des manifestations patentes du comportement (activité du sujet).

C'est le comportement moteur porteur de signification. Elle est donc directement observable.

Cette expression de « conduite motrice » est associée aux travaux de Pierre Parlebas, chercheur français en STAPS. Il définit l'EPS (discipline scolaire) comme la « pédagogie des conduites motrices ».

Sources: [Wikipédia](#)

Ressource,

ensemble de potentialités dont dispose un athlète et qu'il peut améliorer par le biais de l'entraînement.

- le mot **capacité** désigne le fait d'être capable, d'avoir l'aptitude pour quelque chose
- une **capacité** est le résultat d'acquisitions particulières permettant d'agir dans des situations à venir susceptibles de développer de nouvelles compétences ou habiletés.

COMPETENCES SPECIFIQUES

- ❑ *Réaliser* une action (C1) ou une performance (C2 et C3) que l'on peut mesurer.
- ❑ *Adapter* ses déplacements à différents types d'environnement.
- ❑ *Coopérer et s'opposer* individuellement ou collectivement.
- ❑ *Réaliser* des actions à visée artistique, esthétique ou expressive.

Une notion centrale : l'enrichissement et le perfectionnement des actions motrices .

Le développement de la **motricité humaine** et des formes de **sensibilité** qu'elle implique s'appuie sur un répertoire moteur construit dès la petite enfance et composé d'actions motrices élémentaires :

- les locomotions (ou déplacements) : marcher, courir, sauter, grimper, rouler...
- les équilibres (attitudes stabilisées),
- les manipulations : saisir, agiter, tirer, pousser...
- les projections et réceptions d'objets : lancer, recevoir....

En maternelle

En maternelle, les enfants construisent leur « répertoire moteur de base ».

Les actions, d'abord réalisées de façon isolée, ont été progressivement enrichies et diversifiées dans leurs formes et dans leurs conditions de réalisation.

Peu à peu ils sont devenus capables d'en enchaîner, d'en combiner deux, parfois trois...

Au cycle 2: *CP et CE1*

Ces actions sont encore perfectionnées, dans leur forme mais aussi en vitesse d'exécution, en précision, en force.

Les enfants deviennent capables d'en enchaîner plusieurs.

Au cycle 3: *CE2, CM1 et CM2*

Les enfants vont les complexifier davantage, devenant plus performants à la fois dans le nombre d'actions qu'ils peuvent réaliser, enchaîner....
mais aussi dans leurs différentes formes et combinaisons....
ainsi que dans la maîtrise de leur exécution.

BO N°3 19 JUIN 2008 1^{er} degré.

Programmes EPS inscrits dans le socle commun de connaissances et de compétences.

Des objectifs généraux à atteindre déclinés en ...

↳ Compétences spécifiques à développer détaillées en

↳ Activités physiques sportives et artistiques APSA
à mettre en oeuvre

↳ Pour qu'en fin de cycle l'élève puisse
atteindre les compétences du socle commun

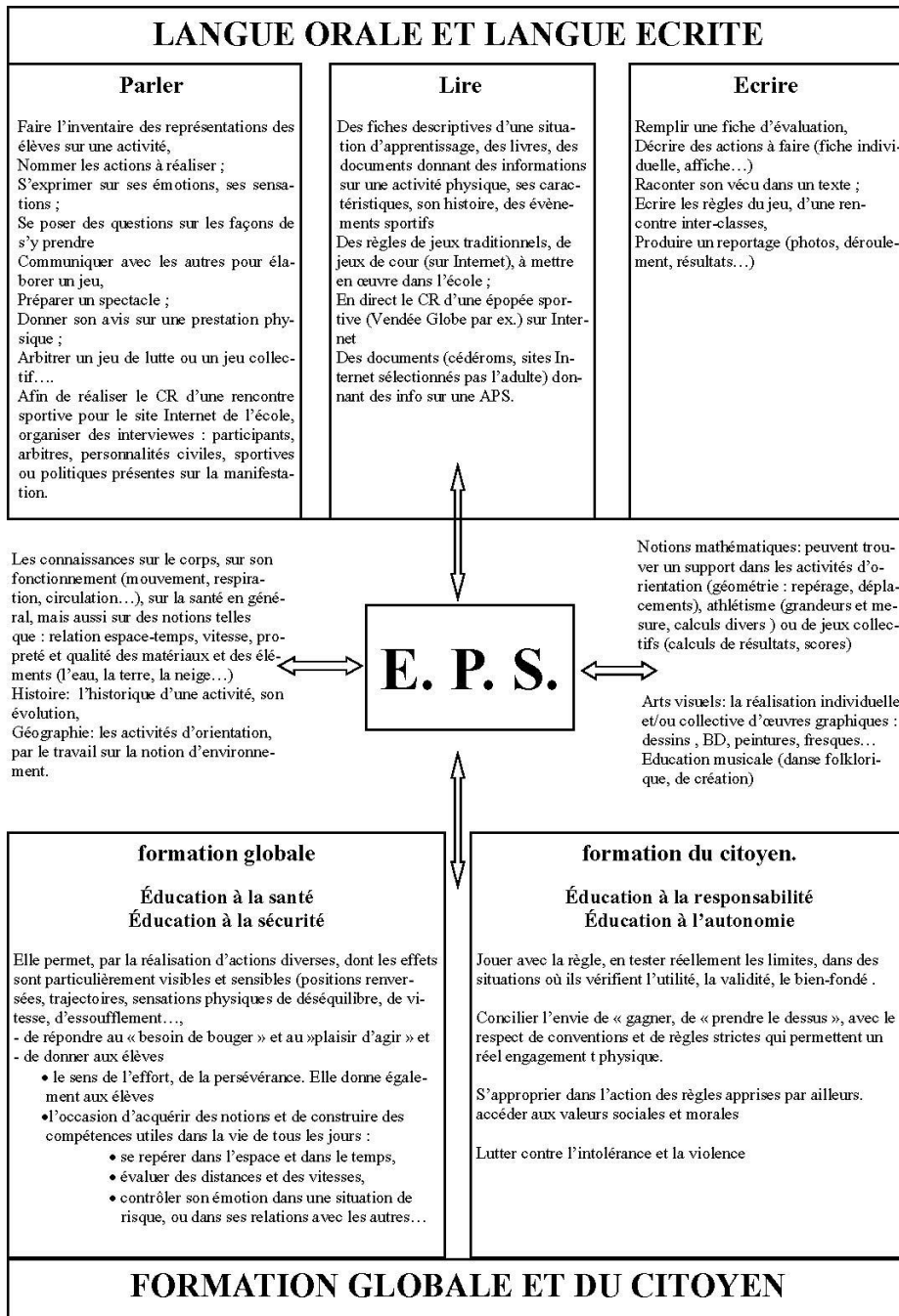
A la fin de l'école maternelle l'enfant est capable de :	A la fin de l'école élémentaire, l'enfant est capable de :	
	Cycle 2	Cycle 3
Par la pratique d'activités physiques libres ou guidées dans des milieux variés, les enfants développent leurs capacités motrices dans des déplacements (courir, ramper, sauter, rouler, glisser, grimper, nager...),	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une performance : - Activités athlétiques : courir vite, longtemps, en franchissant des obstacles, sauter loin et haut, lancer loin. - Natation : se déplacer sur une quinzaine de mètres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une performance mesurée (en distance, en temps) : - Activités athlétiques : courir vite, courir longtemps, courir en franchissant des obstacles, courir en relais, sauter loin, sauter haut, lancer loin. - Natation : se déplacer sur une trentaine de mètres.
<ul style="list-style-type: none"> - adapter ses déplacements à des environnements ou contraintes variés ; - se repérer et se déplacer dans l'espace ; - décrire ou représenter un parcours simple. 	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter ses déplacements à différents types d'environnement. - Activités d'escalade : grimper jusqu'à 3 m et redescendre (mur équipé). - Activités aquatiques et natation : s'immerger, se déplacer sous l'eau, se laisser flotter. - Activités de rouler et glisse : réaliser un parcours simple en roller ou en vélo. - Activités d'orientation : retrouver quelques balises dans un milieu connu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter ses déplacements à différents types d'environnement. - Activités d'escalade : grimper et redescendre sur un trajet annoncé (mur équipé). - Activités aquatiques et natation : plonger, s'immerger, se déplacer. - Activités de rouler et glisse : réaliser un parcours d'actions diverses en roller, en vélo, en ski. - Activités d'orientation : Retrouver plusieurs balises dans un espace semi-naturel en s'aidant d'une carte.
<ul style="list-style-type: none"> - coopérer et s'opposer individuellement ou collectivement ; accepter les contraintes collectives ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Coopérer et s'opposer individuellement et collectivement : - Jeux de lutte : agir sur son adversaire pour l'immobiliser. - Jeux de raquettes : faire quelques échanges. - Jeux traditionnels et jeux collectifs avec ou sans ballon : coopérer avec ses partenaires pour affronter collectivement des adversaires, en respectant des règles, en assurant des rôles différents (attaquant, défenseur, arbitre). 	<ul style="list-style-type: none"> • Coopérer ou s'opposer individuellement et collectivement : - Jeux de lutte : amener son adversaire au sol pour l'immobiliser. - Jeux de raquettes : marquer des points dans un match à deux. Jeux sportifs collectifs (type handball, basket-ball, football, rugby, volley-ball...) : coopérer avec ses partenaires pour affronter collectivement des adversaires, en respectant des règles, en assurant des rôles différents (attaquant, défenseur, arbitre).
<ul style="list-style-type: none"> - s'exprimer sur un rythme musical ou non, avec un engin ou non ; exprimer des sentiments et des émotions par le geste et le déplacement ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et réaliser des actions à visée expressive, artistique, esthétique : - Danse : exprimer corporellement des personnages, des images, des sentiments pour communiquer des émotions en réalisant une petite chorégraphie (3 à 5 éléments), sur des supports sonores divers - Activités gymniques : réaliser un enchaînement de 2 ou 3 actions « acrobatiques » sur des engins variés (barres, plinths, poutres, gros tapis). 	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et réaliser des actions à visée expressive, artistique, esthétique : - Danse : construire à plusieurs une phrase dansée (chorégraphie de 5 éléments au moins) pour exprimer corporellement des personnages, des images, des sentiments et pour communiquer des émotions, sur des supports sonores divers. - Activités gymniques : construire et réaliser un enchaînement de 4 ou 5 éléments « acrobatiques » sur divers engins (barres, moutons, poutres, tapis).

Progressions pour le CP...CM2

- les quatre compétences travaillées à travers au moins une activité.
- Certaines APS nécessitent un encadrement renforcé (natation)
 - [Circulaire n° 2011-090 du 7 juillet 2011](#) relative à l'enseignement de la natation dans les premier et second degrés.
 - [Circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999](#) relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

- L'acquisition des connaissances et des compétences passe par des temps de pratique structurés, s'appuyant sur plusieurs APSA, en exploitant les ressources locales.
- Les compétences peuvent être construites sans nécessiter que toutes les activités soient mises en œuvre.
- Pour les activités qui ont été effectivement pratiquées, les niveaux de réalisation attendus en fin de cycle sont précisés dans la colonne CE1.

- La fréquence et la durée des séances sont des éléments déterminants pour assurer la qualité des apprentissages.
- Les cycles d'activités doivent permettre un temps d'exploration, la recherche de solutions, le réinvestissement et des temps d'évaluation ainsi que progressivement, la recherche de régularité et d'amélioration.
- Les connaissances sur soi, sur les autres, sur l'activité, font l'objet de temps d'échanges et de formalisation écrite.
- Des liens sont parfois proposés entre les différentes activités, avec d'autres domaines disciplinaires et avec l'attestation de première éducation à la route (APER).



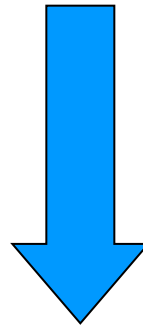
- Parler, lire et écrire
- La formation globale et la formation du citoyen
- L'articulation avec les autres champs disciplinaires

Rôle de l'enseignant :
amener l'élève
à un niveau supérieur de compétence

Connaître le niveau → Evaluation diagnostique

Chacun à **SON** niveau supérieur → Différenciation

L'enfant élabore ses compétences
en agissant



Son action doit être empreinte de
sens

Qu'est-ce que le professeur doit alors modifier dans sa pratique ?

Pour développer des compétences, il faut avant tout **travailler par problèmes** et par **projets**, donc **proposer des tâches complexes**, des **défis**, qui incitent les élèves à **mobiliser leurs acquis** et dans une certaine mesure à les compléter.

LA SITUATION PROBLEME

Définition de Meirieu

« ...une **situation didactique** dans laquelle il est proposée au sujet une **tâche** qu'il ne peut mener à bien sans effectuer un **apprentissage précis**.

Cet apprentissage précis qui constitue le véritable objectif de la situation-problème, s'effectue en levant l'obstacle à la réalisation de la tâche.

Ainsi, **la production impose l'acquisition**. »

SITUATION PROBLÈME

Pour faire vivre de véritables SRP....

la situation doit :

- avoir du **sens**
- être liée à un **obstacle** bien identifié, considéré comme franchissable (=> “décalage optimal”, “zone proximale”)
- faire naître un **questionnement** chez les élèves (démarche expérimentale)
- créer une ou des **ruptures / aux représentations initiales**
- correspondre à une **situation complexe**, pouvant ouvrir sur **différentes réponses** acceptables et **différentes stratégies** utilisables
- déboucher sur un **savoir**
- faire l’objet d’un retour réflexif, à caractère métacognitif (**verbalisation, analyse a posteriori** du vécu et des stratégies mises en oeuvre).

APPRENDRE en EPS

Pour l'enfant, c'est :

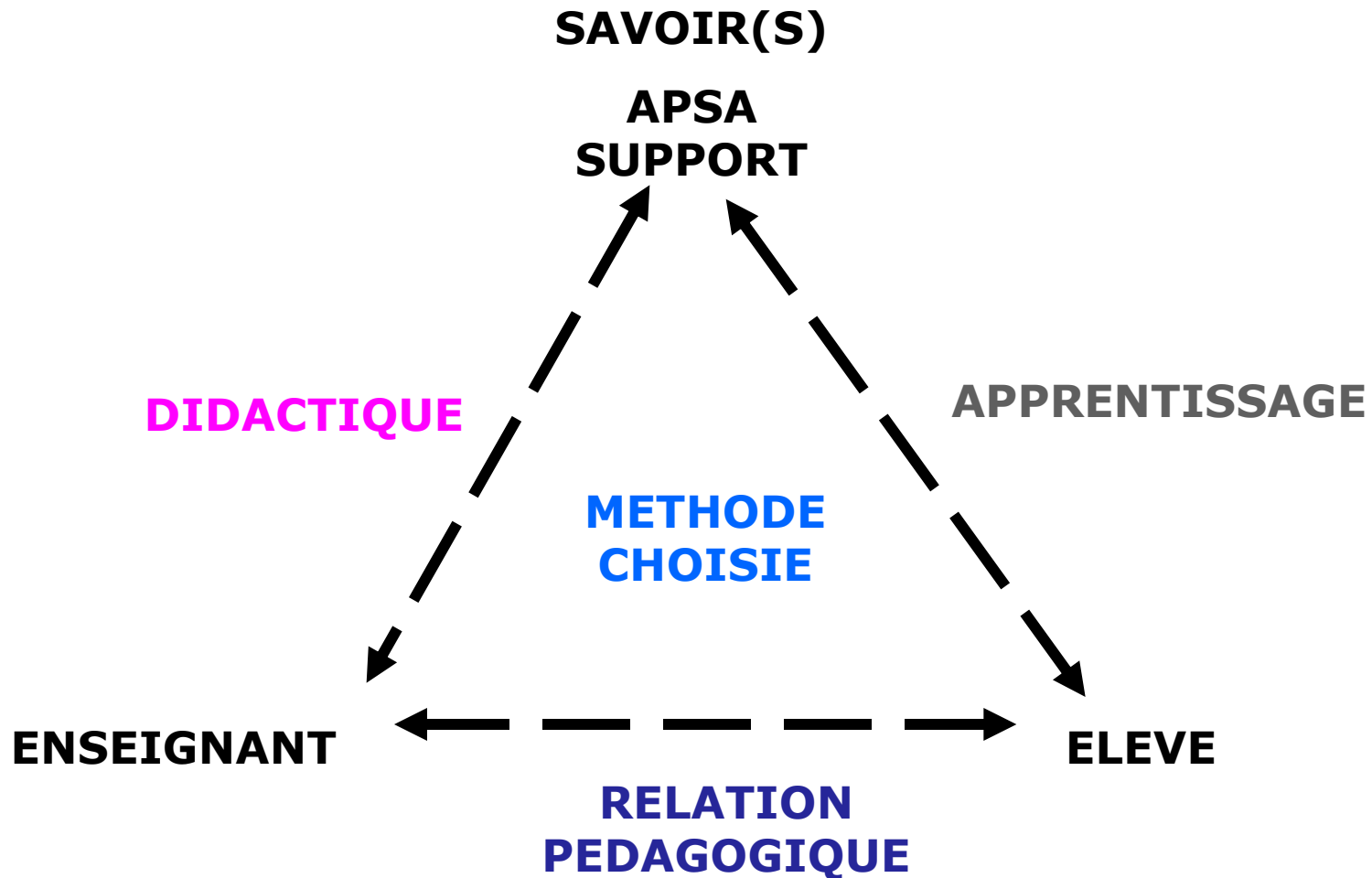
- prendre des informations et les traiter
- entrer en relation avec l'environnement, agir et s'adapter
- modifier son comportement de manière adaptative en utilisant ses ressources face à une situation problème
- devenir capable de donner des réponses variées à des situations variées
- trouver des réponses de plus en plus efficaces, contrôlées, adaptées à la situation, permanentes (pérennes et transférables).

FAIRE APPRENDRE en E.P.S

Pour l'enseignant c'est :

- **se centrer** sur l'activité du sujet (**observer**) et rechercher tout ce qui va permettre aux enfants :
 - de mobiliser leurs ressources motrices, affectives, cognitives
 - et
 - de les développer en quantité et en qualité en se confrontant au réel
- **construire** des situations d'apprentissage variées
 - *situations problèmes* - c'est-à-dire **permettre de développer des stratégies opératoires** qui intègrent les principes généraux de l'apprentissage.

LE TRIANGLE PEDAGOGIQUE



...Se regarder faire, se regarder penser...

Les trois axes

- **Axe enseignant – savoir (didactique)**

- S'il est trop fort, (ex. cours magistral), l'enseignant est centré sur la matière, l'apprenant est oublié, s'installe dans la passivité ou chahute.
- S'il est trop faible, les contenus manquent.

- **Axe apprenant – savoir (apprentissage)**

- S'il est dominant, le rôle du professeur est celui de guide. C'est le cas de la pédagogie de la découverte ou de type constructiviste.
- S'il est trop fort, il y a risque de considérer que l'auto formation est systématiquement adaptée et donc d'exclure l'enseignant.
- S'il est trop faible, l'élève est en insécurité car sa dynamique personnelle est niée.

- **Axe enseignant – apprenant (relation pédagogique)**

Favorise la prise en compte de l'apprenant, de ses capacités d'attention, de son rythme de son travail, des différences de niveau...

- Si le pôle est trop fort, il y a d'une part risque de dérive psychologique et d'autre part, risque "d'oublier" le savoir, le contenu.
- S'il est trop faible, l'apprenant est nié par rapport à ses besoins.

Pour permettre la construction des stratégies opératoires

L'enseignant doit prendre en compte :

❖ **les ressources affectives :**

- ⇒ en proposant un environnement motivant qui déclenche l'envie de se mettre en action, de poursuivre un projet moteur (intérêt, recherche de sensations, repousser ses limites, motivation)
- ⇒ en donnant du temps pour apprendre (expérimentation, essais et erreurs)
- ⇒ estime de soi : oser s'engager, apprécier sa valeur, se connaître
- ⇒ relations aux autres

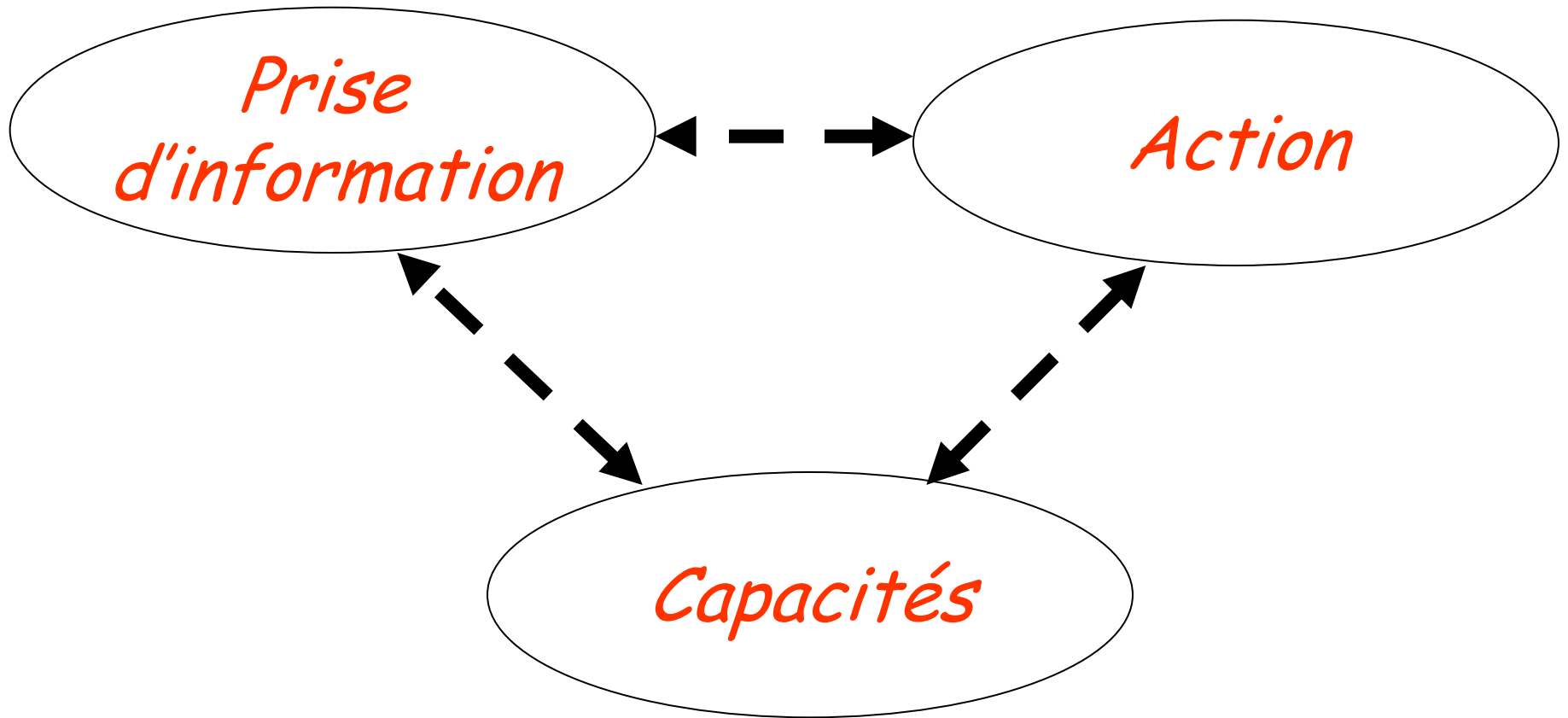
❖ **les ressources motrices :**

- ⇒ en diversifiant les situations (matériel, espaces, consignes, tâches simples ou complexes...)
- ⇒ en permettant la répétition (consolidation)

❖ **les ressources cognitives :**

- ⇒ en permettant à l'enfant une réflexion sur son action, une confrontation de ses réponses à celles des autres
- ⇒ en lui donnant la possibilité d'analyser ses réponses (métacognition)

Les transformations...



**QUEL ENSEIGNEMENT DE L'EPS
DANS LES ECOLES PRIMAIRES DE
MOSELLE ?**

Le volet EPS dans le Projet d'École

- ❑ **Cohérence et continuité** des apprentissages
- ❑ **Clarté, lisibilité et compréhension** vis-à-vis des différents échelons : école, IEN, IA, parents, élus locaux.

↳ **Nécessité d'une programmation** (et donc d'**anticipation**) tant au niveau des contenus pédagogiques qu'au niveau des moyens humains (intervenants, agréments) et matériels (réservation, location, prêt, transport).

864 h d'EPS en fin de scolarité primaire (108 h par an)

- *pour permettre à l'élève de vivre « des expériences corporelles » dont les intentions, les sensations, les émotions sont différentes selon les types de milieux et d'espaces dans lesquelles elles se réalisent,*
- *pour accéder aux pratiques sociales de référence,*
- *pour découvrir et maîtriser le plus efficacement possible des conduites motrices*
- *pour se construire comme.....*

Mais également...

Une programmation qui tient compte des ressources locales

Nécessité de programmer les activités sur la scolarité en fonction :

- Des ressources départementales et locales;*
- Des choix de l'équipe éducative.*

Pour garder une homogénéité nationale, aborder « des fondamentaux » et profiter/favoriser les possibilités locales,

les activités sont réparties en 2 ensembles :

L'ensemble commun

Il est constitué des activités les plus fréquemment enseignées dans les établissements scolaires.

*L'enseignement s'appuiera de **façon prioritaire** sur ces activités*

- o Natation
- o Activités athlétiques
- o Activités d'expression
- o Activités gymniques
- o Activités d'orientation
- o Jeux et/ou sports collectifs
- o Jeux de lutte, jeux de raquettes
- o L'activité Cyclo (APER)

L'ensemble complémentaire

*S'il est souhaitable de tendre vers une harmonisation des activités physiques, sportives et artistiques enseignées, il est aussi nécessaire de **favoriser l'exploitation des ressources locales...***

- o canoë-kayak, golf, ski, voile
- o les activités de cirque
- o l'équitation
- o le patinage
- o l'escalade

Les critères de choix

- Dans chacune des années du cycle, les quatre compétences spécifiques sont abordées.
- Chaque compétence est travaillée au travers d'une ou plusieurs activités.
- Pour que les apprentissages soient réels, le module d'apprentissage doit être composé d'une douzaine de séances.

Les critères de choix

- ❖ Les trois heures hebdomadaires seront réparties au minimum sur deux jours distincts par semaine. La pratique journalière, quand elle est réalisable dans des conditions acceptables, doit être recherchée à chaque fois que c'est possible
- ❖ La compétence “ S'affronter individuellement et/ou collectivement” sera obligatoirement travaillée chaque année au travers d'un module d'apprentissage sur les jeux ou sports collectifs

Le « savoir nager » à l'école primaire

Une priorité nationale

- **Palier 1:** Compétences attendues en fin de cycle 2
 - Se déplacer sur une quinzaine de mètres sans aide à la flottaison et sans reprise d'appui
 - Sauter seul dans le grand bain. Se déplacer brièvement sous l'eau pour passer sous un objet flottant. Se laisser flotter un instant et regagner le bord.
- **Palier 2 :** Compétences attendues en fin de cycle 3
 - Se déplacer sur une trentaine de mètres sans aide à la flottaison et sans reprise d'appui.
 - Sauter ou plonger. Se déplacer pour passer dans un cerceau immergé. Réaliser un sur-place de 5 à 10 secondes et regagner le bord.

ÉPREUVES EFFECTUÉS EN DEUX PARTIES SÉPARÉES PAR UN TEMPS DE RÉCUPÉRATION

Développer la pratique des APPN dans les écoles (y compris en maternelle)

➤ Pour une pratique effective des APPN sous la forme d'un cycle d'apprentissage (10 à 12 séances) et non sous la forme d'une séance découverte ;

➤ ceci en privilégiant une démarche allant

❖ **d'un milieu connu** (espace dans ou proche de l'école) garant de la sécurité émotionnelle nécessaire à l'apprentissage de technique gestuelle propre à la pratique considérée

❖ **vers un milieu moins** connu (de l'élève et non des encadrants !), porteur d'incertitude et donc facilitant la prise de responsabilité, d'autonomie et la cohésion du groupe.

AP Pleine Nature supports en fonction des moyens locaux et des orientations prises par l'Equipe EPS : endurance, course d'orientation, Cyclo, escalade, ski, ...

L'EPS en Maternelle



- Répondre aux demandes spécifiques des enseignants de maternelle :
 - **au niveau de la formation** : quelle EPS en maternelle, comment s’y prendre avec des classes à multi-niveaux, l’EPS des tout-petits.
 - **au niveau de l’organisation de rencontres** : réflexion sur la notion de rencontre en maternelle (effectifs, objectifs, déplacements, milieu connu ou inconnu, contenus, durée, place de la rencontre dans la journée, rôle de l’enseignant, notion de rencontre départementale, de secteur ...).
 - **Au niveau de la didactique** : quelle situation pour quel degré de difficulté dans l’apprentissage moteur et cognitif et selon l’âge des enfants (2 à 5 ans).

La natation, Les Jeux et Sports Collectifs, **l'Athlétisme, la Gymnastique**

Tronc commun de l'EPS à l'école, ces disciplines ne doivent pas être oubliées au milieu des sollicitations induites par les pratiques innovantes, diverses, riches et variées.

LE FONCTIONNEMENT INTERNE

✓ **Clarifier** nos missions et
programmer nos actions sur du
moyen terme
(plan d'action départemental)

✓ Avoir une cohérence départementale
et une déclinaison dans chaque circonscription

- pour permettre la mise en œuvre et l'évaluation effective de projets (**commission partenariale**) dans les classes et
- pour aboutir à la production d'outils pédagogiques finalisés directement utilisables par les enseignants (**commission de production**)

Diffuser auprès de nos différents partenaires

- Les **partenaires institutionnels** (Préfecture, Conseil Général, Communautés de Communes, Municipalités).
- Les **partenaires du monde associatif** et sportif (comités et clubs, associations complémentaires de l'école dont l'**USEP***).
- Les organismes divers (MAIF, MAE, ...).
- Les parents.

*Maintenir le lien privilégié avec l'USEP.

- Dans le département, l'USEP joue un rôle important dans l'organisation (matériel, déplacements, rencontres temps scolaire et challenges du mercredi, projets EPS, rassemblements).
- Elle aide à la construction d'une véritable culture sportive par des organisations adaptées à l'âge des enfants. Elle contribue de plus, par le biais de **l'association USEP d'école**, à un engagement civique et social, ainsi qu'à la responsabilisation progressive des élèves.

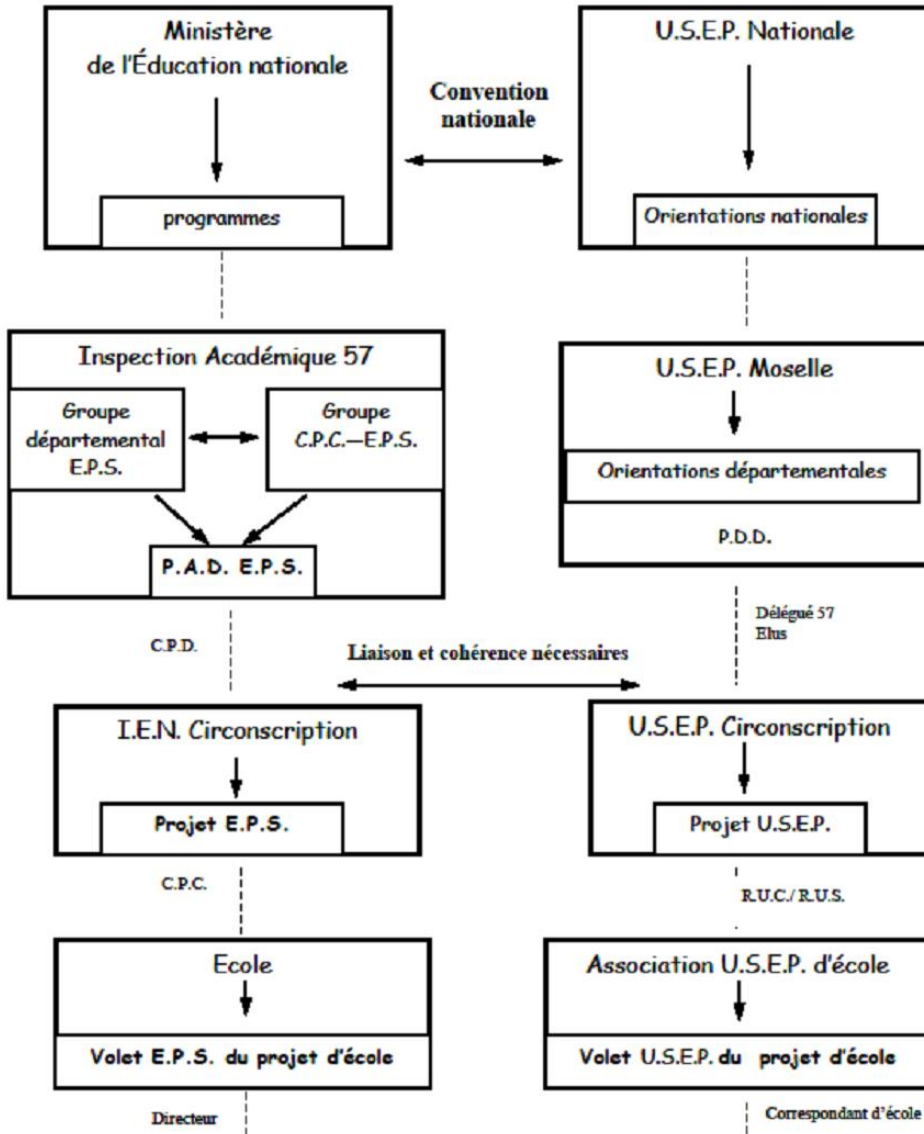
(cf circulaire de rentrée 2010)

- Forte de ce constat, l'Equipe EPS doit veiller à la cohérence entre les propositions faites dans le cadre de l'USEP, les propositions de la circonscription pour une
- **PROGRAMMATION OPTIMALE ET REELLE DE L'EPS A L'ECOLE.**



COMPLEMENTARITE E.P.S. / U.S.E.P.

Du national au local



Maintenir
le lien privilégié
avec l'USEP

Complémentarité
EPS / USEP

Du National au
Local

LES PARTENARIATS DEPARTEMENTAUX

- Les conventions , signées par l'Inspection Académique, l'USEP, les comités sportifs départementaux, le Conseil général de la Moselle (football, volley, handball, tennis, rugby, gymnastique, basket et golf) ont prioritairement pour objet d'apporter une aide aux enseignants dans le cadre de leur enseignement de l'EPS.
- Toutes ces conventions ont en commun les points suivants :

- **Il s'engage à enseigner** un module de 10 à 12 séances (document didactique remis à chaque enseignant) à la fin duquel la classe peut participer à une rencontre interclasses inscrite dans le projet EPS - USEP de la circonscription.)
- Il peut disposer **d'une aide matérielle** offerte par les Comités Départementaux. (valises pédagogiques, prêt de structures
- Il peut disposer **d'une aide ponctuelle et limitée d'un cadre technique** agréé dans le cadre de la réglementation actuelle.
- Il peut **poursuivre le module d'apprentissage hors temps scolaire** dans le cadre de l'association USEP de l'école.

ACTIVITES avec PARTICIPATION d'INTERVENANTS EXTERIEURS

- Dans le temps scolaire, la participation d'un intervenant extérieur ne peut se faire que dans le cadre **d'un projet pédagogique**.
- Ce projet est conçu par l'enseignant en partenariat avec l'intervenant. Ce dernier apporte **un éclairage technique**.
- Lorsqu'un intervenant extérieur est rémunéré par une collectivité territoriale ou une association, cette participation doit, obligatoirement, faire l'objet d'une **convention**, signée entre l'Inspecteur d'Académie et la collectivité ou l'association.
- Dans tous les cas, **la responsabilité de la mise en oeuvre pédagogique de l'activité est de la seule compétence de l'enseignant**.

L'intervenant reste donc placé sous son autorité pédagogique.

En aucun cas, l'intervenant ne doit se substituer à l'enseignant.

- Cet agrément est accordé, **pour une année scolaire**, en fonction
 - du projet pédagogique, validé par l'IEN.
 - des qualifications et compétences exigées par les textes.
- L'intervenant doit en faire la demande en début d'année scolaire.

Procédure

```
graph TD; A[Procédure] --> B[PROJET]; A --> C[AGREMENT];
```

PROJET

- L'activité (contenu, objectifs)
- La période, la durée
- La(es) classe(s) concernée(s)
- Le nom de(s) enseignant(s)
- Le nom de l'intervenant
- L'organisation prévue

AGREMENT

- Le nom et prénom
- Les qualifications et compétences
- La(es) classe(s)
- La durée
- L'avis du directeur
- L'avis de l'IEN

Une convention doit être signée lorsque l'intervenant extérieur est rémunéré par une collectivité ou une association.

L'action ne peut commencer qu'après réception de toutes les autorisations et agréments.